

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à 17 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 22 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. ZENTKOWSKI Michel, Président.

Etaient présents titulaires : CABAU Françoise, COT-MORIN Rachel, PONS Jean-Marie, ZENTKOWSKI Janine, ZENTKOWSKI Michel

Objet : Approbation du Budget Primitif 2026. DE-AFPLIERS-2026/05-7.1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-21 et suivants ;

VU la présentation du Budget Primitif 2026 par M. Michel ZENTKOWSKI, Président :

FONCTIONNEMENT - TOTAL DEPENSES		11 170.35 €
011	Charges à caractère général	1 850.00 €
65	Autres charges gestion courante	8 820.35 €
66	Charges financières	500,00 €

FONCTIONNEMENT - TOTAL RECETTES		11 170.35 €
002	Excédent antérieur reporté (de fonctionnement)	8 670.35 €
75	Autres produits de gestion courante	2 500.00 €

INVESTISSEMENT - TOTAL DEPENSES		1 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	500.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 000.00 €

INVESTISSEMENT - TOTAL RECETTES		1 500.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

DÉCIDE

1° D'ADOPTER le Budget Primitif 2026 de l'AFP de Liers, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement, dans les montants visés par le tableau présenté ci-avant et dans les montants arrêtés, par section, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 170.35	11 170.35
INVESTISSEMENT	1 500.00	1 500.00
TOTAL	12 670.35	12 670.35

2° D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération ;

3° DE DONNER délégation à Monsieur le Maire de notifier à la Préfecture de l'Ariège et au Service de Gestion Comptable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de voix	5
Vote pour	5
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Massat, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme
A Massat, le 29 avril 2026

Le Président,
Michel ZENTKOWSKI



REÇU

18 MAI 2026

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

A.F.P. VALLEE DE LIERS - A.F.P. VALLEE DE LIERS

29/04/2026 12:02 Page 1 / 1

Présentation

Présenté par le Le Président,
A Massat, le 29/04/2026
Le Le Président

Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Massat, le 29/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 5 (titulaires)
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5
Pour : 5
Contre : /
Abstention : /

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation : 22/04/2026

Signataire

Titulaire : CABAU Françoise



Titulaire : COT-MORIN Rachel



Titulaire : PONS Jean-marie



Titulaire : ZENTKOWSKI Janine



Titulaire : ZENTKOWSKI Michel



Suppléant : BOURDONCLE Michel

Suppléant : CABAU Serge

Suppléant : CATALAN Brice

Suppléant : GANTILLON Mickaël

Suppléant : MORIN Pascal

Suppléant : RIBEROLLE Pierre

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11.05.2026, et de la publication le

REÇU

18 MAI 2026

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Association Foncière Payenne Autorisée
de la Vallée de Liers
Siège : Mairie de MASSAT
09320 MASSAT
Tél. 05 61 96 96 33

A Massat, le 29/04/2026

